

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 28 février 1853.)

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS,POUR L'EXERCICE 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements s'élève à 2,048,000 francs. La différence qu'il présente, comparativement à celui de l'exercice de 1853, et qui s'élève à 30,000 francs, provient : d'un supplément de crédit réclamé pour les remboursements aux offices des postes étrangers. Cette augmentation est motivée sur l'importance croissante des correspondances échangées avec la France, ce pays étant aujourd'hui le seul envers lequel l'office de Belgique soit débiteur, sauf l'office de Sardaigne, auquel une somme, du reste fort insignifiante, a été remboursée en dernier lieu. Pour 1852, le solde en faveur de la France s'élèvera à environ 105,000 francs.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de deux millions quarante-huit mille francs (fr. 2,048,000), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1853.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	310,000	•	848,000	
2	— — — personnelle	400,000	•		
3	— sur le droit de patente	80,000	•		
4	— sur les redevances des mines	18,000	•		
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	15,000	•		
6	— — — des tabacs	15,000	•		
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	•		
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
8	Contributions directes, douanes et accises.	Restitution de droits perçus abusivement.	28,000	•	1,200,000
9		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,000	•	
10		Remboursement du péage sur l'Escaut .	800,000	•	
11	Enregistrement, domaines et forêts.	Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. —			
		Remboursement de fonds reconnus ap- partenir à des tiers.	250,000	•	
12	Trésor public. — Remboursements divers		1,000	•	
15	Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers. . .		110,000	•	
14	Déficit des divers comptables de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		10,000	•	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		2,048,000	•	2,048,000	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
de ce jour.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE PREMIER.		
NON-VALEURS.		
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	
2	— — — personnelle	
3	— sur le droit de patente	
4	— sur les redevances des mines	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	
6	— — — des tabacs	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
	TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.		
REMBOURSEMENTS.		
8	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> { Restitution de droits perçus abusivement.	
9		{ Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie
10		
11	<i>Enregistrement et domaines.</i> { Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	
12	<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers	
13	<i>Postes.</i> — Remboursement des postes aux offices étrangers.	
14	Déficit des comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
	TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
Récapitulation.		
CHAPITRE I. Non-Valeurs		
— II. Remboursements.		
TOTAUX. fr.		

ET DES REMBOURSEMENTS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
310,000	»	310,000	310,000	»	»	
400,000	»	400,000	400,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
848,000	»	848,000	848,000	»	»	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
800,000	»	800,000	800,000	»	»	
250,000	»	250,000	250,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
110,000	»	110,000	80,000	30,000	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
1,200,000	»	1,200,000	1,170,000	30,000	»	
848,000	»	848,000	848,000	»	»	
1,200,000	»	1,200,000	1,170,000	30,000	»	
2,048,000	»	2,048,000	2,018,000	30,000	»	
AUGMENTATION. fr.				30,000		